

guide utile qui contient des renseignements sur les occasions d'emploi.

Grâce à l'activité que décrivent les réponses 2b) et 3, un nombre croissant de Canadiens qui étudient à l'étranger, d'agents de placement des universités et de conseillers d'étudiants prennent connaissance des services qu'offre le ministère.

6. Ne s'applique pas.

L'IMMEUBLE FÉDÉRAL À ESTERHAZY (SASKATCHEWAN)

Question n° 2708—**M. Ormiston:**

1. Combien d'emplacements a-t-on étudiés avant de prendre une décision concernant l'achat d'une propriété pour l'immeuble fédéral qui doit être construit à Esterhazy (Sask.)?

2. Quels sont la description légale et la situation de chacun des emplacements en question, et le prix de vente proposé dans chaque cas?

3. Quel facteur a influencé la décision finale?

4. Des particuliers, des groupes, des comités, des organisations ou des compagnies ont-ils fait des représentations au sujet de l'endroit où doit être érigé l'immeuble fédéral projeté?

5. A-t-on reçu des protestations contre le choix final, de la part de particuliers, de groupes, de comités, d'organisations ou de compagnies?

6. Quels sont a) le coût total prévu pour l'édifice projeté, b) la date prévue pour le début de la construction, et c) la date de la fin des travaux?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. On a étudié deux emplacements.

2. Premier emplacement: Propriétaire: *Shepherd-Adamson Agency (1961) Ltd.*, Yorkton (Sask.); Description cadastrale: Lot 23, bloc 6, plan 66R41471, SE ¼, sec. 28, canton 19, rang n° 1, W2M, Esterhazy (Sask.); Angle sud-est de la rue Main et de la 3e Avenue, Esterhazy. Prix \$33,506.50

Second emplacement: Propriétaire: Mike Zich, Esterhazy (Sask.); Description cadastrale: Lots vingt-cinq (25) à trente et un (31) inclusivement du bloc (2), en vertu d'un plan enregistré sous le numéro 59463 au bureau des titres de biens-fonds du district d'enregistrement de Regina; Angle sud-ouest de la rue Maple et de la 2e Avenue, Esterhazy. Prix demandé: \$50,000.

3. Notre décision d'acheter l'emplacement que nous avons finalement choisi était fondée sur le prix, la situation quant au service à assurer au public et l'appui général que nous avons reçu de la majorité des gens de l'endroit.

4. Nous avons reçu des exposés d'opinions en faveur de l'emplacement proposé, du conseil de ville d'Esterhazy, de la Direction de la planification municipale du ministère des Affaires municipales de la Saskatchewan et de l'*International Minerals and Chemical Corporation (Canada) Ltd.*

5. Nous avons reçu des protestations contre l'emplacement projeté, de la Chambre de

Commerce d'Esterhazy, de M. Mike Zich, d'Esterhazy, et de la *Van Ginkel Associates*, de Knowlton (P.Q.).

6. a) Notre ligne de conduite est de ne pas révéler le coût total prévu avant l'appel d'offres. b) Date prévue pour le début de la construction: juillet 1967. c) Date d'achèvement: mars 1968.

L'EMPLACEMENT DU MUSÉE NATIONAL

Question n° 2730—**L'hon. M. Bell:**

1. Quel emplacement ou quels emplacements aurait-on choisis jusqu'à maintenant en vue d'ériger des édifices pour loger le Musée national?

2. Aurait-on modifié de quelque façon les plans par rapport à cet emplacement ou à ces emplacements?

3. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature de cette modification?

4. Quelle serait la durée des travaux pour l'érection de chacun de ces édifices?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Notre plan était d'ériger le Musée d'histoire naturelle sur le terrain qu'occupaient l'édifice Woods-Canadian et les appartements Roxborough, ainsi que sur d'autres terrains contigus s'étendant vers l'est jusqu'à la promenade. On nous a proposé d'utiliser un autre emplacement sur le Cartier Square pour d'autres édifices du même genre, mais nous n'avons rien fait à cet égard.

2. Nous sommes en train d'étudier cette question en vue d'assurer la meilleure utilisation possible de l'édifice projeté sur le premier emplacement et de l'espace du second emplacement.

3. Voir réponse au n° 2.

4. Nous n'avons pas établi d'horaire.

*LES CENTRES DE RECHERCHE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE

Question n° 2740—**M. Irvine:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de créer des centres de recherche sur la main-d'œuvre dans les grandes villes industrielles, comme le recommande l'unité locale n° 27 de l'UAW, de London (Ont.) dans sa déposition du 7 mars 1967, et a) dans le cas de l'affirmative, quand se propose-t-on de donner suite à cette recommandation et. b) dans le cas de la négative, pourquoi n'a-t-il pas l'intention de le faire?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le ministère du Travail songe à affecter des représentants de la Direction de l'économique et des recherches du ministère, au moins à certains bureaux du ministère du Travail établis dans les grands centres du Canada. Toutefois, aucune décision n'a été prise.

LA TRANSCANADIENNE—LA SUBSTITUTION DU NOM POUR CELUI DE ROUTE VANIER

Question n° 2742—**M. Olson:**

A-t-on pensé à nommer la route Transcanadienne route Vanier?